

Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université Jeudi 4 juin 2020, 16h15, via Webex

Présidence :

Mme Marine Antille (PAT-Centre)

Secrétariat :

Mme Ariane Morin (Prof. FDCA)

Direction :

Mme Nouria Hernandez, Rectrice

M. François Bussy Vice-recteur

M. Benoit Frund, Vice-recteur

M. Martial Pasquier, Vice-recteur

Doyens :

M. Jacques Ehrenfreund, FTSR

M. Laurent Moreillon, FDCA

M. Dave Lüthi, Lettres

Mme Marie Santiago Delefosse, SSP

M. Jean-Philippe Bonardi, HEC

M. Jean-Daniel Tissot, FBM

Membres présent-e-s :

M. Lorenzo Tomasin, M. Marc Perrenoud, M. Christian Widmann, M. Laurent Le Forestier, Mme Meiy Pellerin, M. Julien Puyal, M. Blaise Genton, Mme Clémence Gallopin, M. Julian Marewski, M. Nathanaël Joye, M. Brian Favre, M. Jean Ruegg, M. Lukas Baumgartner, Mme Margaux Bonnard, Mme Anne-Laure Sabatier, M. Stefano Torres, Mme Valentine Robert, Mme Amelia Amiguet, Mme Bettina Hummer, Mme Stephanie Grand, Mme Sarah Novet, Mme Claire Voirol, Mme Claudia Mignot Bechikh, M. Olivier Phan, M. Pascal St-Amour, M. Olivier Bauer, M. Xavier Castañer, Mme Ariane Morin, M. Lucas Klotz, Mme Daniela Jopp, M. Daniel Rod, Mme Farinaz Fassa, M. Bernard Voutat, Mme Marine Antille

Membres excusé-e-s :

Mme Estelle Doudet, M. Laurent Keller, M. Thorsten Krueger, M. Benjamin Malek, Mme Sandra Félix, M. Mountazar Jaffar, M. Mathieu Sormani, M. Romain Götz, Mme Asya Dolgikh, M. Nilavan Sathasivam



Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités (annexes)
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 02.04
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14.05
3. Communication du Bureau
4. Avancement des travaux de la commission
5. Communication de la Direction
 - Accréditation
6. Réouverture du campus
7. Prolongation des CDD
8. Divers

1. Accueil et bienvenue

La présidente du Conseil de l'Université, Marine Antille, accueille les personnes présentes.

2. Formalités

Mode de vote : la présidente propose de voter à l'aide de l'outil électronique « sondage ». La proposition est acceptée à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2020 : la présidente du CU Marine Antille déclare qu'après vérification par la secrétaire du CU de ses notes de la séance du CU du 2 avril 2020, il a été constaté que la question des CDD n'avait pas été abordée lors de cette séance, mais à l'occasion de la séance spéciale de questions avec la Direction du 27 avril 2020.

Le procès-verbal du 2 avril 2020 est adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 14 mai 2020 : ce procès-verbal est adopté par 29 oui et 2 abstentions.



3. Communications du bureau

La présidente du CU Marine Antille informe le CU du départ à la retraite de Mme Suzanne Fürst, qui exécutait des tâches administratives pour le CU. Un apéritif sera organisé en son honneur lorsque le CU pourra à nouveau se réunir en présentiel. La remplaçante de Mme Fürst, Mme Véronique Olsen, présente ses salutations au CU.

4. Avancement des travaux de la Commission de sélection

M. Brian Favre, co-président de la CSR, explique que huit candidatures ont été soumises à la CSR et que les auditions auront lieu prochainement, en présentiel et à distance. Au vu des dossiers reçus, il manifeste la confiance de la CSR à présenter de bons candidats au CU.

5. Communication de la Direction sur l'accréditation

Présentation : la rectrice Nouria Hernandez déclare que le processus d'accréditation, dont elle rappelle les enjeux, suit normalement son cours. Elle présente les prochaines étapes de ce processus, au terme duquel la commission suisse d'accréditation rendra une décision en été 2021.

6. Réouverture du campus

Présentation : le vice-recteur Benoit Frund explique comment les collaborateurs et collaboratrices de l'UNIL pourront réintégrer le campus à partir du 8 juin 2020, dans le respect des prescriptions de sécurité de l'OFSP. Il précise que la mobilité douce sera encouragée pour les déplacements jusqu'au campus et qu'à cette fin, des travaux seront entrepris en concertation avec les autorités cantonales et communales pour améliorer l'accès à Dorigny à vélo. Jusqu'à fin août 2020, aucune manifestation ne sera organisée sur le campus, pour permettre l'équipement des locaux en vue d'un enseignement hybride présentiel/à distance au semestre d'automne, et pour pouvoir héberger la session d'examens d'août. Enfin, il relève que l'UNIL ne prévoit pas d'instaurer un dispositif de traçabilité.

Discussion :

- Le vice-recteur Benoit Frund apporte les précisions suivantes en réponse à des questions de M. Lorenzo Tomasin et de Mme Ariane Morin : il n'est pas possible de dire de façon précise à ce stade quand un retour complet à l'enseignement en présentiel sera possible ; la présidente du CU Marine Antille ajoute, en tant que directrice adjointe du CSE, que tous les cas de figure sont envisagés, en fonction de l'évolution de la situation. Les propositions de l'ATE concernant l'accès du campus à vélo depuis le centre de Lausanne ont été appuyées par l'UNIL et seront réalisées ; il est également prévu d'améliorer les voies cyclistes depuis Morges et Renens.



- Sur questions de M. Laurent Le Forestier et de Mme Valentine Robert, le vice-recteur Martial Pasquier explique que des solutions pour compenser les heures supplémentaires effectuées depuis le 13 mars 2020 seront trouvées dès que la Direction aura une vue d'ensemble du volume de ces heures. Selon lui, la question de l'accès au campus des personnes de plus de 65 ans ne se pose guère, puisque cela ne concerne en principe pas les collaborateurs de l'UNIL. Il renonce pour finir à s'exprimer sur la suggestion de Mme Valentine Robert d'accorder au corps enseignant une semaine de décharge de cours en 2021 pour compenser le travail supplémentaire effectué depuis le 13 mars 2020, car la Direction ne s'est pas encore penchée sur cette question.

7. Prolongation des CDD

Avant de passer la parole à la Direction, la présidente du CU Marine Antille remarque que celle-ci aurait dû diffuser plus largement les informations sur la modification de la procédure de prolongation des CDD et l'invite à une communication uniforme à l'attention de toute la communauté universitaire.

Présentation : le vice-recteur Martial Pasquier expose le contenu de la modification de la procédure de prolongation des CDD. Il en souligne le caractère mineur et explique que c'est la raison pour laquelle la Direction s'est contentée d'informer les personnes directement concernées. Le vice-recteur François Bussy communique pour sa part la composition de la commission de la Direction chargée de structurer les demandes de prolongations de CDD. Il relève que cette commission a déjà statué sur les six demandes déposées au 15 juin 2020, sur la base de critères simples d'appréciation, à savoir la connaissance des dossiers par les membres de la commission et la véracité des affirmations formulées à l'appui de chaque demande. Une seule des six demandes déjà reçues a été rejetée, car les activités prévues par le requérant ne correspondaient pas à de la recherche selon son cahier des charges.

Discussion :

- Mme Ariane Morin et M. Brian Favre soulignent la nécessité d'évaluer toutes les demandes de prolongation de CDD compte tenu des modifications procédurales intervenues après le 15 mai 2020, sur la base de critères généraux et abstraits et dans le respect de l'engagement pris par la Direction lors de sa rencontre du 20 mai 2020 avec la CoPers, tel que mentionné en p. 4 du procès-verbal de cette rencontre, selon lequel, en principe, les seules demandes refusées seront les cas d'abus flagrant. Ils invitent également la Direction à entrer en matière sur les demandes de prolongation de CDD dont la durée a déjà été portée à 6 ans pour des motifs indépendants de la crise du COVID-19, notamment en application de la Direction 1.35. Les vice-recteurs Martial Pasquier et François Bussy prennent note de ces remarques. Le vice-recteur Martial Pasquier reconnaît que les critères de sélection des demandes doivent être ajustés, sur la base d'un dialogue constructif avec ACIDUL. Il se réfère à l'art. 49 LUL pour la durée maximale des contrats. Mme Ariane Morin remarque à ce propos que l'art. 49 LUL permet notamment de déroger aux règles sur la durée maximale des CDD pour matérialiser l'art. 14 LUL.

UNIL | Université de Lausanne
Direction
Conseil de l'Université
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

- Le vice-recteur Martial Pasquier s'exprime ensuite comme suit sur des questions posées par la présidente du CU Marine Antille, Mme Ariane Morin, MM. Brian Favre, Christian Widmann et Bernard Voutat : l'impact budgétaire de la prolongation des CDD est difficile à évaluer à ce stade. Le coût total de ces prolongations devrait être de l'ordre de CHF 16 à 24 millions, et il sera en partie compensé par des dépenses qui n'auront pas eu lieu ; le fond FRI pourra être sollicité pour absorber un éventuel excédent de charges. En principe, les prolongations de CDD ne changeront pas le statut de leurs bénéficiaires. En cas de refus de la demande, le requérant pourra solliciter un réexamen par la Direction. L'impact de la crise du COVID-19 sera pris en compte dans l'évaluation des dossiers pour les promotions et titularisation, notamment concernant les PTC.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18h40.

La secrétaire du Conseil de l'Université de Lausanne, Ariane Morin

14.09.2020 / vb

